

Rue de la Préfecture 12
CH-2800 Delémont
t +41 32 420 50 50
secr.sic@jura.ch

Delémont, le 6 mai 2020

Communiqué de presse

Une réouverture complète des structures d'accueil extrafamilial dès le lundi 11 mai 2020

L'encadrement des enfants en crèches, unités d'accueil pour écoliers et autres formes d'accueil extrafamilial retrouvera ses conditions usuelles dès le lundi 11 mai 2020, avec des groupes entre cinq et quinze enfants par éducateur-trice selon l'âge des enfants. Le nombre de places d'accueil retrouvera dès lors un niveau proche d'avant la crise du coronavirus. Les réservations doivent toutefois continuer de se faire au moyen de la plateforme cantonale de coordination.

Les diverses structures d'accueil de l'enfance, crèches, unités d'accueil pour écoliers et autres accueils en milieu familial poursuivent leur retour progressif à la normale avec des tailles de groupes conformes aux prescriptions habituelles, ceci dès le lundi 11 mai prochain. Les capacités d'accueil ne sont toutefois pas encore complètement rétablies en raison de l'absence de certain-e-s employé-e-s appartenant à la catégorie des personnes dites « vulnérables ». Par ailleurs, la demande de placements est en augmentation, cela est très certainement dû au fait que certains parents doivent désormais recourir à l'accueil extrafamilial pour préserver la santé des grands-parents qui étaient précédemment sollicités.

Pour l'heure, et très probablement jusqu'au mois d'août prochain, les conventions de placement qui prévalaient avant le début de la crise sont suspendues. Ainsi, tous les parents qui ont impérativement besoin d'une place d'accueil sont invités à s'adresser à la plateforme cantonale www.jura.ch/coronavirus/solidarité ou à la hotline au 032 420 99 00, y compris les parents qui recouraient aux structures d'accueil avant la pandémie. Pour rappel, les placements dans les structures d'accueil sont, depuis le 27 avril dernier, facturés au tarif usuel.

Cette phase de transition pourrait possiblement entraîner une inadéquation temporaire entre l'offre et la demande de places. Les ajustements ne pouvant pas toujours être réalisés à très court terme, le Gouvernement encourage les employeurs à faire preuve de flexibilité et de compréhension quant aux éventuelles difficultés de certains parents à organiser la garde de leurs enfants. Il appelle donc ceux-ci à utiliser la marge de manœuvre dont ils disposent pour aménager le temps de travail de leurs employé-e-s afin de permettre une meilleure conciliation entre activité professionnelle et vie familiale dans cette période si particulière.

Les institutions d'accueil de l'enfance, de leurs côtés, ont été invitées à mettre en place des concepts sanitaires adaptés, concernant tant leur personnel que les enfants et leurs parents. L'établissement de ces plans de protection, tout comme le respect de ceux-ci, sont placés sous la surveillance du Service de l'action sociale.

Personnes de contact :

Nathalie Barthoulot, ministre de l'Intérieur, 032 420 51 03

Julien Cattin, chef du Service de l'action sociale, 032 420 52 82